



**POUR
L'ENSEMBLE
DE NOS
ACTIVITÉS
SOCIALES,
LES ENTREPRISES
DOIVENT
CONTRIBUER !**



28 février 2017

Des 1ères avancées grâce au rapport de force ! Tout n'est pas gagné, Maintenons la pression...

Grâce à la mobilisation des agents des IEG et des salariés des Activités Sociales depuis plusieurs semaines, une première étape a été franchie pour le maintien de nos activités sociales. La plateforme des employeurs a donc été modifiée par le médiateur « imposé par Matignon grâce à la lutte » et a été transmise aux pouvoirs publics en vue de la réécriture de l'article 25 du Statut des I.E.G.

Il faut donc mesurer les fruits de la bataille qui a été menée sous l'impulsion de la seule CGT.

Voici un état non exhaustif AVANT/APRES de ce qui a évolué depuis la 1^{ère} proposition des employeurs des IEG et grâce à la LUTTE :

AVANT

Financement :

390 Millions d'€

Mesures de transition :

94 millions sur 4 ans

Salarié.es des Activités Sociales :

- 450 emplois supprimés sur 5 ans
- Mobilité organismes sociaux/entreprises difficile

Restauration méridienne :

- Transfert massif de l'exploitation à des opérateurs externes
- Pertes des garanties collectives des salarié.es

Moyens bénévoles :

- Moins 20% d'heures de détachement (Activités, Colos, élu.es et mandaté.es, etc...)

Élu.es et mandaté.es :

- Parcours pro des élu.es différent de celui des élu.es des entreprises

APRES : GRACE A LA LUTTE

Financement :

400 Millions d'€

Mesures de transition :

115 millions sur 5 ans

Salarié.es des Activités Sociales :

- Un nombre d'emplois statutaires stabilisé à 2000.
- Mobilité organismes sociaux/entreprises facilitée au travers d'un « dispositif carrière ».

Restauration méridienne :

- Pas de Transfert de l'exploitation des restaurants existants.
- Maintien des garanties collectives des salarié.es.

Moyens bénévoles :

- Fin de l'objectif des - 20% d'heures de détachement

- Elu.es et mandaté.es :
- Renvoi vers une négociation spécifique de branche

Revendication FNME-CGT : Un parcours militant identique aux élu.es des entreprises

Points Importants, malgré les vellétés de certains :

- Le modèle de gestion : **PAR et POUR les électriciens et gaziers des IEG n'a pas été remis en cause.**
- La gestion reste de la seule responsabilité des fédérations syndicales.
- Les Activités Sociales continueront de profiter à **TOUS : ACTIFS ET INACTIFS.**
- **La base de calcul du financement** est quasiment celle proposée par la FNME-CGT, elle est **assise sur l'activité et sur la création de richesses des entreprises.**

Et maintenant ?

Même si un pas est franchi, il ne faut pas baisser les armes. Une proposition de décret en vue de la modification l'article 25, doit parvenir aux fédérations syndicales dans les prochains jours. La FNME-CGT sera très attentive à son contenu.

Des négociations vont s'ouvrir dans les prochaines semaines sur les moyens bénévoles, il s'agira de définir les moyens en heures de détachement pour les élus et mandatés des activités sociales ainsi que pour les bénéficiaires désirant s'investir dans la construction et la réalisation de leurs activités sociales. Il sera également discuté des surfaces immobilières occupées par les CMCAS. De même des discussions vont s'ouvrir pour assurer l'avenir des restaurants exploités par la CCAS, la CGT sera très attentive à la situation des salariés concernés.

Enfin, la FNME-CGT continuera de porter la revendication que toutes les entreprises du secteur contribuent au financement des activités sociales de l'énergie.

[Télécharger le document](#)